

DÉCLARATION

DES CHANGEMENTS SONT DEMANDÉS INSTAMMENT AVANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LOI 102

Le 23 août 2006 - Russell Williams, président de *Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)* a fait la déclaration suivante afin de recommander des améliorations importantes avant la mise en œuvre du projet de loi 102, la *Loi de 2006 sur un régime de médicaments transparent pour les patients*. Les observations de Rx&D en réponse à l'ébauche de règlements relevant du projet de loi que l'association a fait parvenir au gouvernement de l'Ontario sont disponibles à l'adresse suivante : www.canadapharma.org.

« *Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)* demandent instamment au gouvernement de l'Ontario d'apporter des changements fondamentaux au projet de loi 102 avant sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il améliore les résultats cliniques pour les patients et qu'il concorde avec les objectifs de la province en matière d'innovation.

« L'ébauche des règlements proposés par le gouvernement laisse de nombreuses questions en suspens concernant la mise en œuvre du projet de loi, lesquelles devraient être réglées par la négociation et l'établissement de partenariats. Dans nos observations à l'intention du gouvernement de l'Ontario, nous recommandons fortement d'apporter des modifications importantes afin de s'assurer que l'accès des patients aux nouveaux médicaments ne soit pas compromis davantage et que les emplois et les investissements dans l'industrie du savoir ne soient pas mis en péril. » Celles-ci portent notamment sur les thèmes suivants :

« **Interchangeabilité des médicaments** : Le gouvernement doit clarifier les règles concernant l'interchangeabilité des médicaments (« même » contre « semblable ») afin de s'assurer que les patients reçoivent le meilleur traitement pour leur état, selon les prescriptions de leur professionnel de la santé. Sous leur forme actuelle, les règlements ne sont pas précis et le gouvernement doit clarifier son intention de ne pas permettre l'interchangeabilité d'une marque pour une autre.

« **Politique d'établissement des prix et entente sur la concurrence** : Nous craignons que le gouvernement établisse une nouvelle politique d'établissement des prix exigeant que nos membres présentent des listes de prix et négocient des ententes avant que les lignes directrices sur l'établissement des prix ne soient en place. Cela limite dramatiquement les possibilités pour les compagnies et le gouvernement de mener des discussions significatives et productives concernant les ententes de partenariat. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), s'assure déjà que les prix demandés pour les médicaments brevetés ne sont pas excessifs. En fait, les prix au Canada pour les médicaments innovateurs sont inférieurs de 8 % à la médiane internationale. Depuis près de 20 ans, les augmentations du prix des médicaments sont systématiquement inférieures aux augmentations annuelles du coût de la vie.

DÉCLARATION

« **Substitution thérapeutique** : Pour s'assurer que la santé du patient n'est pas compromise par le projet de loi 102, il est impératif que seul le professionnel de la santé qui prescrit un médicament ait l'autorité de modifier la médication d'un patient. Le projet de loi doit également indiquer clairement et sans équivoque que des politiques telles que l'établissement du coût en fonction du produit de référence et le prix maximal admissible ne seront pas mises en œuvre, comme le gouvernement l'a promis à plusieurs reprises durant le processus de modification du projet de loi 102.

« Nous croyons que le gouvernement doit s'assurer que le projet de loi 102 réalise sa promesse de faire en sorte que les patients de l'Ontario aient plus rapidement un meilleur accès aux nouveaux traitements et aux traitements innovateurs. À l'heure actuelle, les Ontariennes et Ontariens qui bénéficient du programme de médicaments provincial ont uniquement accès à 15 % des nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ont été lancés ces deux dernières années.

« Nous sommes également surpris qu'aucune analyse détaillée n'ait été effectuée afin de déterminer l'incidence des mesures de limitation des coûts du projet de loi 102 sur l'investissement en recherche et en innovation dans la province. Par exemple, tout au long de l'année, environ 40 000 patients ontariens bénéficient d'essais cliniques, ce qui permet au gouvernement d'économiser environ 300 millions de dollars par année en médicaments. Dans un contexte de concurrence mondiale, si la recherche n'est plus encouragée en Ontario, les retombées des emplois dans les domaines de l'innovation, de l'investissement et de la recherche iront dans d'autres pays.

« Les membres de Rx&D emploient 9 000 Ontariennes et Ontariens directement et sont responsables de la création de 25 000 autres emplois dans d'autres industries. L'année dernière, nous avons investi 421 millions de dollars en recherche et développement dans la province, dont au moins 50 millions de dollars étaient destinés aux universités et aux hôpitaux. Nos compagnies membres élaborent de nouveaux traitements qui améliorent la santé des patients, soulagent la douleur et réduisent les besoins en matière de chirurgie et d'hospitalisation.

« Nous pressons le gouvernement de l'Ontario de reformuler les règlements du projet de loi 102 afin que nous puissions atteindre nos objectifs fondamentaux d'offrir des soins de qualité aux patients et de promouvoir la recherche et l'innovation en Ontario. »

DÉCLARATION

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) est une association dont les membres sont engagés dans l'amélioration de la santé des Canadiens et des Canadiennes. En tant que partenaires du système de santé, leurs découvertes permettent d'éliminer des interventions médicales telles les chirurgies qui ont des impacts importants sur la qualité de vie des patients et les budgets en santé. La communauté représente plus de 22 000 hommes et femmes œuvrant dans plus de 50 compagnies membres au Canada, créant 100 000 emplois au pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

François Lessard
Communications

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)
613-236-0455